



Victime d'agression et demande d'indemnisation

Par **dolly**, le **07/02/2008** à **10:42**

bonjour

j'ai été victime d'un viol en mois de mai 2007, mon avocat m'a parlé des indemnisations. je savais même pas qu'on pouvait demander ça pour ce genre d'agression.

le problème c'est que j'y connais rien, je suis pas allé voir un psy car je voulais m'en sortir toute seule j'ai déjà fais une dépression après la mort de mon père y'a 4 ans et les psy m'ont pas beaucoup aidé au contraire je suis devenu accro aux médicaments et j'ai fini plusieurs fois à l'hôpital (overdose). et d'après ce que j'ai compris le montant de l'indemnisation est évalué d'après le rapport du psy, je n'ai pas accepté non plus de me faire arrêter de mon travail la raison est simple rester à la maison aura empiré mon malaise, l'agression s'est déroulée en rentrant de mon travail tard le soir et j'ai pas voulu la signaler en accident de travail car je voulais pas que tout le monde soit au courant.

j'aimerais savoir si le fait d'avoir renoncé à tout ça peut être un handicap pour moi pour ma demande d'indemnisation, et à combien s'élève à peu près le montant d'une indemnisation de ce genre?

merci à vous de m'aider à comprendre.